

## Conditions Générales de Participation pour les Artisans au Marché Médiéval

La Guilde de Sombre-Sang, ci-après citée LGSS et l'Association du Château de la Bâtiaz vous présentent les conditions générales pour le marché artisanal.

### Inscriptions et Sélection

1. **IMPORTANT** : pour les vendeurs de boisson, il est strictement interdit de vendre des boissons au verre, de fournir des verres avec les bouteilles vendues et les dégustations doivent impérativement être gratuites et faites dans des verres dont la contenance ne dépasse pas les 0,03 dl (en vente chez Aligro).
2. Modalités d'inscription : Les candidatures doivent être soumises via le formulaire d'inscription disponible sur le site web de l'Événement.
3. Sélection : LGSS se réserve le droit de sélectionner les Artisans en fonction de la qualité et de la pertinence de leurs produits ou services par rapport au thème médiéval.
4. Confirmation : Les artisans retenus recevront une confirmation écrite par courriel.
5. La postulation ne fait pas foi d'inscription définitive. L'équipe de LGSS se réserve le droit d'accepter ou non les dossiers sans avoir à fournir de justificatif.
6. L'inscription ne devient définitive et garantie qu'après acceptation du dossier et paiement de l'emplacement.
7. Les détails concernant les modalités et les heures d'arrivée et de montage seront donnés **au plus tard le 31 mars 2025**. Chaque participant est tenu de se conformer à ces modalités.
8. Annulation : En cas d'annulation par un artisan, aucun remboursement ne sera effectué, sauf si l'annulation est communiquée 30 jours avant l'Événement.
9. Si le participant souhaite vendre d'autres articles que ceux annoncés lors de la postulation, une autorisation doit être demandée à LGSS.
10. Si les articles présentés s'écartent trop du thème, LGSS se réserve le droit de demander au participant de retirer la marchandise en question.

11. Assurance : Les artisans doivent souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à leur participation à l'Événement.
12. Une carte de consommation de 20.- par personne travaillant sur le stand est offerte pour les 2 jours.

La participation à l'événement implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions par les artisans.

Pour toute question ou information complémentaire, les artisans peuvent contacter l'organisateur par mail : [sonia.maitre@netplus.ch](mailto:sonia.maitre@netplus.ch)

Conditions générales octobre 2024